

DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

VALECO FINANCE est une société indépendante sur le plan capitalistique, délivrant des prestations de conseils et des préconisations de solutions en ayant toujours à l'esprit de sécuriser le patrimoine tout en optimisant la situation patrimoniale de ses clients. Notre mission est d'avoir un regard tant sur les aspects financiers que juridiques, de veiller à la cohérence des décisions prises dans un contexte mouvant.

Le cabinet VALECO FINANCE est adhérent de la Chambre nationale des conseils en gestion de patrimoine, SARL au capital social de 30 000 €, immatriculé au RCS de Vannes sous le numéro 841 466 550, dont le siège social est situé 15 A route de Nantes 56860 SENE.

1. Activités réglementées

VALECO FINANCE est immatriculé registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le numéro 18007512 (qui peut être consulté sur le site www.orias.fr) et exerce les activités réglementées suivantes :

o 1.1. Conseiller en investissements financiers

- Conseiller en Investissements Financiers (CIF), adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
- Les conseils donnés en matière de conseil en investissements financiers sont rendus de manière non-indépendante et reposent sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers. La rémunération se fait par honoraires ou par commissions sur les instruments financiers.
- Etablissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L. 341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le cabinet entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale : **ECOFIP, FINPLE, FRANCE VALLEY, ERES, ERES SELECTION, INTERGESTION, GROUPE VOISIN, INTER INVEST, PERIAL, SOGENIAL, VATEL CAPITAL**
- Lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, les modalités de notre rémunération vous seront communiquées dans la lettre de mission qui vous sera soumise.

o 1.2. Démarchage bancaire et financier

Identité du ou des mandants pour lesquels le conseil en gestion de patrimoine exerce une activité de démarchage : **ECOFIP, ERES, INTER INVEST, INTERGESTION, MY MONEY BANK, GROUPE VOISIN, PERIAL, SOGENIAL, VATEL CAPITAL.**

o 1.3. Courtage en assurance dans la catégorie « B »

- Courtier en assurance positionné dans la catégorie « B » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et qui propose un service de recommandation personnalisée, en expliquant au client pourquoi, parmi plusieurs contrats ou plusieurs options au sein d'un contrat, un ou plusieurs contrats ou options correspondent le mieux à ses exigences et à ses besoins.
- Entreprises d'assurance avec lesquelles le courtier peut travailler et travaille : **AGEAS PATRIMOINE, AXA, AFI-ESCA, APICIL-GROUPE INTENCIAL, GENERALI LUXEMBOURG GENERALI PATRIMOINE, GENERALI VIE, SWISS LIFE, THEMA, UNEP**
- Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si le cabinet détient une participation directe ou indirecte égale ou > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si une entreprise d'assurance détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital du cabinet) : **Néant**

o 1.4. Mandataire non exclusif en opérations de banque et en services de paiement

- Etablissement(s) de crédit, de financement ou de paiement représentant plus de 33% du chiffre d'affaires au titre de l'activité d'intermédiation en N-1 : **Néant**
- Etablissement(s) avec lesquels il existe un lien financier (si le cabinet détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital d'un établissement de crédit, de financement ou de paiement) : **Néant**

Pour l'ensemble de nos statuts, la liste des fournisseurs et partenaires est disponible sur simple demande.

2. Informations sur les modes de communications

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrions communiquer par courrier postal. L'utilisation d'un autre moyen de télécommunication fera l'objet d'un accord préalable de votre part.

3. Protection des données personnelles

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Madame Claire SEUILLLOT en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse mail : claire.seuillot@valeco-finance.com.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par courrier postal.

4. Assurance professionnelle

Assurance en responsabilité civile professionnelle et garantie financière : MMA IARD Assurances Mutuelles, sise 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 LE MANS Cedex 9.

5. Litige

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Vous pouvez adresser une réclamation à votre conseiller habituel qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de sa réception pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer le médiateur de la consommation :

- **Pour le conseil en investissements financiers** : Le Médiateur de l'AMF, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17, place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 02 ou <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>
- **Pour les autres activités** : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris - Service Médiation de la consommation 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS ou <https://www.cmap.fr/offre/un-consommateur/>

En cas d'échec de la médiation, le litige pourra être porté devant les tribunaux compétents.

6. Autorités de tutelle

Au titre de l'activité de conseil en investissement financier : Autorité des Marchés Financiers (AMF) – 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

Au titre de l'activité d'intermédiaire en assurance et d'intermédiaire en opérations de banque et service de paiement : Autorité de contrôle prudentiel et de Résolution (ACPR) – 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris cedex 09.

7. Rémunérations

Au titre de son activité de conseil non indépendant, VALECO FINANCE peut percevoir des honoraires ainsi que des rémunérations, commissions, avantages monétaires et non monétaires en rapport avec la prestation, versés ou fournis par un tiers ou une personne agissant pour le compte de tiers, à la condition d'en informer le client, d'améliorer la qualité de notre service et d'agir au mieux des intérêts du client.

Nous sommes convaincus que la qualité relationnelle est une source de confiance, c'est pourquoi votre conseiller vous est dédié et qu'il vous suit pendant toute la durée de nos prestations. L'accompagnement est primordial dans un marché où tout peut être très vite confus.

Les temps de rencontres sont programmés à minima une fois par an. Les formes de communication sont validées ensemble (chez vous, à nos bureaux, par téléphone, par mail ou en visio).

Nos échanges sont constructifs et pédagogiques afin que vous preniez des décisions ou des options en toute connaissance de cause. Notre expérience permet de répondre à vos questions et si nous n'avions pas la réponse, nous avons bâti un réseau de professionnels (notaires, avocats, experts comptables ...) à votre service.

Vos besoins changent et donc nos pratiques s'adaptent en permanence. Nous nous formons 43 heures par an, nous sommes titulaires du D.U. en Gestion de Patrimoine de l'Université de Clermont-Ferrand, diplômé de l'École Supérieure de Gestion de Paris et nous possédons la Certification « Métiers du Family Office » de l'AUREP. Cela nous permet d'aborder la gestion de patrimoine de manière globale et non plus sectorielle comme il y a quelques années ou comme beaucoup d'institutionnels.